

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations
Sciences de l'homme et des
sociétés

Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Anne Vial Logeay, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

Pour ce qui en est évalué ici, le champ *Sciences de l'homme et des sociétés* présenté par l'Université d'Orléans regroupe des formations du collegium Lettres, Langues et Sciences Humaines et de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE).

Il réunit cinq mentions de licence (L) : *Histoire, Langues étrangères appliquées* (LEA), *Lettres, langues, lettres et civilisations étrangères et régionales* (LLCER), *Sciences du langage*, et une mention de licence professionnelle (LP) *Aménagement et urbanisme spécialité Cartographie, topographie, et systèmes d'information géographique*, de création récente (2013). S'y ajoutent trois mentions de master, sur lesquels débouchent les licences : *Histoire, Lettres, langues et affaires internationales* (LLAI), *Linguistique*. Le champ englobe également trois mentions de masters *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation* (MEEF) : une mention premier degré, qui prépare au métier de professeur des écoles ; une mention deuxième degré, qui comporte cinq parcours localisés à Orléans (en deuxième année de master (M2) - uniquement : *Sciences et vie de la terre, Education physique et sportive, Sciences, Lettres-histoire, Lettres-langues*), sept parcours première année de master (M1) et deuxième année de master (M2) cohabilités avec l'Université de Tours (*Anglais, Espagnol, Lettres, Histoire géographique, Sciences économiques et sociales* (SES), *Mathématiques, Physique-chimie*), un parcours *Arts plastiques* (première et deuxième année de master (M1 (M2) en partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Bourges, un parcours *Musique et musicologie* (première et deuxième année de master (M1 et M2) à Tours ; enfin une mention *Encadrement éducatif* (EE), qui prépare au métier de conseiller principal d'éducation (CPE).

La licence LEA offre le choix entre plusieurs parcours au niveau de la troisième année : *Langues, Affaires et commerce international ; Traduction ; Français langue étrangère*. La licence *Lettres* débouche quant à elle sur le choix entre deux parcours : *Métiers de l'enseignement et Métiers de la culture, du livre, et de la rédaction*. La licence LLCER propose trois parcours : *Culture et langues des pays anglophones* (porté par le master MEEF), *Culture et Langues des pays hispanophones, Français langues étrangères* (FLE). La licence *Sciences du langage* est organisée autour des parcours *Linguistique et Didactique Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation* (LD-MEEF), *Communication et Traitement de l'Information Linguistique* (ComTil), *Linguistique et Didactique du Français Langue Étrangère* (LD-FLE). Le master LLAJ, ouvert aux étudiants issus des filières LLCER, est structuré en trois spécialités : *Langues et affaires internationales* (LAI), elle-même divisée en deux parcours, à savoir *Langues et Management européen* (LAME), et *Langues, affaires et commerce international* (LACI) ; *Traduction d'édition* ; et *Lettres, langues, cultures et civilisations* (LLCC) - une spécialité recherche divisée en trois parcours, à savoir *Etudes anglophones, Etudes hispaniques et latino-américaines, et Lettres*. Le master *Histoire* propose deux spécialités, articulées l'une à l'autre : *Pouvoirs, culture et société* (PCS) et *Métiers de l'accompagnement politique* (MAP).

Les formations sont adossées à plusieurs composantes et laboratoires, dont certains propres à la région, d'autres plus vastes. Le laboratoire POLEN (Pouvoirs, Lettres, Normes), de l'Université d'Orléans, a le statut d'Équipe d'Accueil (EA 4710) et développe des recherches fortement pluridisciplinaires, autour de problématiques transversales concernant la recherche en Histoire, Histoire du droit et en Littérature. Pour le master LLAJ, sont convoqués l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Collegium Lettres, Langues et Sciences Humaines, l'Institut de Français, l'Institut thématique pluridisciplinaire (ITP) Humanités Cultures et Sociétés, l'ITP Modélisation, Systèmes et Langages, les laboratoires POLEN, REMELICE (Réceptions et médiations de littératures et de cultures étrangères et comparées, EA 4709) et LLL (Laboratoire Ligérien de Linguistique, Unité Mixte de Recherche - UMR - 7270). Le master *Histoire* s'appuie sur l'UFR Collegium Lettres Langues et Sciences Humaines et sur l'Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT, UMR 5060), dont un des trois sites, le « Centre Ernest Babelon » se trouve à Orléans. Le master *Linguistique* est adossé au Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL).

Il est peu fait état de liens avec le monde socio-économique dans le dossier champ déposé par l'Université d'Orléans ; les liens avec le milieu socio-culturel sont en revanche fortement présents.

Le champ ainsi défini par l'université d'Orléans s'inscrit dans un périmètre destiné à évoluer puisque la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Léonard de Vinci, créée en juillet 2015 (et qui associait

initialement les universités de Limoges, Orléans, Tours, Poitiers, La Rochelle, l'INSA Centre et l'école nationale supérieure mécanique et aéronautique basée au Futuroscope), est devenue caduque fin 2016 avec les départs successifs de l'université de La Rochelle (été 2016), puis d'Orléans et de Tours (novembre 2016). Ces soubresauts n'ont pour l'instant pas d'impact direct sur les étudiants de l'université, et ce, même si les dossiers de licence et de master, rédigés antérieurement à cette implosion (l'université d'Orléans a déposé ses dossiers sur le site du HCERES mi-octobre 2016), se trouvent de ce fait en partie déjà obsolètes. Les liens étroits entre l'université François-Rabelais (Tours) et l'université d'Orléans, dont fait état le dossier d'autoévaluation du champ, ne semblent pas avoir été trop affectés.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Les objectifs définis pour le champ sont annoncés comme le résultat du remaniement, partiellement satisfaisant, d'une offre de formation mise en place par la précédente équipe de direction et que la nouvelle ne cautionne pas nécessairement.

Globalement, l'université affiche sa volonté de doter les étudiants d'une formation solide, ainsi que des outils « pour penser et s'auto-former à l'université et après l'université ». Concrètement, une telle volonté se traduit à l'intérieur du champ par l'ambition d'assumer la dimension disciplinaire de certains enseignements, tout en favorisant, au niveau des étudiants, la création de profils personnels par le biais de la bi-disciplinarité voire de la pluridisciplinarité, de mutualisations de cours, de passerelles entre les diverses formations, de facilités de réorientation. Il s'agit là d'un choix audacieux, même si bien évidemment toutes les formations ne sont pas à égalité. L'on relève en effet des disparités d'une mention à l'autre : à titre d'exemple, il existe ainsi peu de mutualisations dans le master LLAI qui regroupe six parcours au sein de trois spécialités, tandis qu'on note la présence d'un tronc commun au sein des masters MEEF second degré (mais les objectifs n'y sont pas précisés, en dépit de contenus disciplinaires très variés). Il n'en reste pas moins que, de fait, la souplesse semble, à l'examen des dossiers d'autoévaluation des formations, bien plus de mise que dans d'autres universités ; le master LLAI peut ainsi être perçu comme un master « à la carte ».

Les maquettes des mentions sont dans l'ensemble conformes aux normes définies à l'échelle nationale (on note toutefois que le nombre d'heures dispensées en première année du master MEEF premier degré -606 heures- dépasse la limite haute préconisée par le cadrage national -550 heures-), et les objectifs clairement exposés. Les offres de formation apparaissent bien structurées, il est très rare que la structuration en semestres ne soit pas lisible (c'est cependant le cas pour le master LLAI), cohérentes par rapport aux objectifs annoncés, et conçues de manière à favoriser la progression de l'étudiant dans l'acquisition des connaissances et l'amener autant que possible à mûrir la réflexion sur son projet. Les compétences transversales acquises au fil des semestres, en fonction des différentes formations, sont en général nettement détaillées. Les enseignements du champ sont, dans leur immense majorité, dispensés en présentiel. Les débouchés au niveau des différents masters sont souvent explicites, mais manquent de précisions dès lors que l'on cherche des renseignements sur les métiers master LLAI : en l'état ce sont souvent davantage des éclaircissements que des renseignements précis qui sont fournis aux étudiants, même s'il est vrai que ces derniers, devenant progressivement acteurs de leur formation, peuvent et doivent prioritairement se saisir de la question.

Au plan de la recherche, les formations à l'intérieur du champ peuvent se féliciter de la présence d'enseignants de haut niveau, souvent en parfaite cohérence avec l'offre de formation ; il n'est que plus regrettable que dans certaines équipes pédagogiques, certains Professeurs en titre abandonnent aux Maîtres de Conférences la plupart des responsabilités administratives, au lieu de s'emparer du pilotage de la formation (le pilotage des formations apparaît d'ailleurs bien souvent mal renseigné, cf. *infra*).

L'initiation à la recherche se fait bien plus au niveau master qu'en licence. En effet, les dossiers de licence *Sciences du langage* et LEA sont muets sur ce point ; c'est un peu moins le cas en licence LLCER, « (les étudiants sont sensibilisés aux techniques de recherche bibliographique et sur internet dans le cadre de certains cours) ». mais ce n'est qu'en licence *Lettres* et *Histoire* que le lien semble davantage établi (une Unité d'Enseignement (UE) d'initiation à la méthodologie de la recherche en troisième année de licence (L3). Au sein des masters MEEF, plus professionnalisants, on note des UE d'initiation à la recherche dans la mention EE, mais le dossier ne donne pas d'information sur l'UE ou sur les objectifs scientifiques du mémoire. Dans la mention premier degré, le volume horaire consacré à la recherche peut également sembler trop faible pour permettre aux étudiants de construire une analyse réflexive sur leurs pratiques.

Les formations sont adossées à plusieurs laboratoires ou unités de recherche ; la place de la recherche apparaît néanmoins insuffisante dans quelques formations (licence LLCER, ce qui est d'autant plus dommage que la majorité des étudiants poursuit ses études en master ; déséquilibres au sein du master LLAI où il n'y a aucun Professeur des universités pour la spécialité *Traduction d'édition*, etc.), ce qui s'avère regrettable, mais tient sans doute aussi à l'hémorragie créée quelques années auparavant au niveau national par la scission entre masters à vocation recherche et masters préparant aux métiers de l'enseignement, désormais dévolus aux MEEF. Les laboratoires ne semblent d'ailleurs guère associés à la mention de master MEEF premier degré.

Les préoccupations professionnelles et la dimension socio-économique ne sont pas absentes des dossiers, même si rien n'est dit dans le dossier champ déposé par l'Université d'Orléans sur les liens avec le monde socio-économique. Ces derniers ne sont guère mentionnés non plus dans les dossiers de licence, même si certains y font parfois allusion en termes vagues (licence LEA), mais les dossiers de master, plus directement en prise avec le monde professionnel, en font davantage état, et le master *Histoire* est même exceptionnellement en phase sur ce point - les autres masters semblent avoir développé moins de liens, même si leurs objectifs professionnels sont clairement affichés. Les liens avec le milieu socio-culturel sont en revanche fortement attestés. Bien que les licences regroupées dans le champ ne soient pas directement professionnalisantes (à l'exception bien entendu de la licence professionnelle), ces préoccupations sont souvent mentionnées, sous forme d'apprentissage de langues vivantes, technologies de l'information et la communication, voire définition d'objectifs pré-professionnels (licence *Histoire*), bien évidemment avec des succès divers (la licence *Lettres* reste ainsi très académique). Plus directement ouverts sur l'insertion dans le monde du travail, les masters affichent clairement leurs ambitions professionnelles : c'est ainsi que, dans le cadre du master *Histoire*, le parcours MAP, porté par un politiste réputé, s'avère clairement très professionnalisant. Des partenariats avec le monde socio-économique sont évoqués au fil des dossiers (voire des dossiers de licence, comme en *Sciences du langage*, et surtout en *Histoire*), et des professionnels intégrés aux équipes pédagogiques. Toutefois, ils restent regrettamment imprécis (à l'exception notable des formations en Histoire, niveau L et niveau M), quand bien même l'on constate qu'ils existent au niveau d'entreprises locales ou internationales (entreprises de traduction, commerce en ligne ou entreprises de l'industrie cosmétique pour les spécialités Traduction d'édition et LAI au sein du master LLAI), au point que certaines formations professionnalisantes ne paraissent pas toujours pleinement opérationnelles (spécialité LAI, à nouveau). En master MEEF, toutes les UE de la deuxième année de master (M2) de la mention premier degré sont orientées dans le sens de la professionnalisation.

On constate la présence de stages dans presque toutes les formations du champ, dotant ainsi les étudiants de la possibilité d'affiner leur orientation. Leur durée et les modalités d'évaluation diffèrent pourtant notablement d'une mention à l'autre, voire ne sont regrettamment pas précisées dans les dossiers d'auto-évaluation - les stages ne sont d'ailleurs pas toujours valorisés pour l'obtention des années et des diplômes, ce qui n'incite pas les étudiants à les prendre en compte. Au niveau master la présence des stages est affirmée. On saluera sur ce point la mise en œuvre, au sein de la spécialité MAP (master *Histoire*) d'exigences permettant à l'étudiant d'allier dimension réflexive et expérience professionnelle, preuve d'une remarquable réflexion pédagogique en amont. De manière générale, il conviendrait toutefois de prévoir un suivi des stagiaires davantage formalisé, y compris, voire surtout, au sein du master MEEF, pour les fonctionnaires stagiaires ; une alternance intégrative est prévue en deuxième année de master (M2), mais peu d'éléments sont fournis à ce sujet. Le cas spécifique des étudiants de master qui n'ont pas réussi leur concours (un problème au niveau national), se voit apporter des solutions partielles, dont la possibilité d'un stage : les étudiants de deuxième année de master (M2) premier degré non lauréats du concours ont la possibilité d'effectuer un stage hors Education nationale (il existe des conventions *ad hoc* avec des associations et collectivités territoriales). Les informations sont plus floues concernant les étudiants non lauréats du concours pour la mention second degré, qui indique un stage de six mois « selon l'offre de stage ». À tout le moins cette amorce de solution témoigne-t-elle d'un souci de professionnalisation affiné, et d'une forme de suivi des étudiants (cf. *infra*).

La dimension internationale laisse parfois rêveur : ainsi s'avère-t-il étonnant que des enseignants-chercheurs, qui plus est en *langues et civilisations étrangères* (licence LLCER), indiquent comme signe d'ouverture internationale de la formation leur participation à des colloques à l'étranger, alors qu'il ne s'agit là que d'un prolongement naturel de leurs activités de recherche. La place de l'international dans le master LLAI s'avère également insuffisante. À l'inverse, le master *Histoire*, ouvert à la formation initiale mais aussi à la formation continue, délivre une co-diplomation en partenariat avec l'Université de Cracovie, et le master *Linguistique* s'est doté d'une véritable visibilité dans ce domaine. Bien souvent toutefois, en dépit d'accords avec des universités partenaires, la dimension internationale se mesure dans les dossiers d'autoévaluation à la proportion d'étudiants entrants - signe certain de reconnaissance des formations à l'étranger, et d'une attractivité réelle -, mais se révèle insuffisante pour assurer une formation à moyen et long terme des étudiants orléanais. Encore faudrait-il d'ailleurs veiller à proposer un volume d'enseignement en langues vivantes suffisant pour permettre une politique de mobilité sortante : ce n'est pas le cas en Licence professionnelle (LP) (un module de 14 heures de remise à niveau en anglais technique, sur un seul semestre), et dans d'autres formations. Même si on note assurément la présence d'une UE de langues étrangères, on aimerait avoir davantage de renseignements sur le niveau de certification et les volumes horaires, qui semblent parfois restreints (Licence *Lettres*, Master *Linguistique*). Au sein des masters MEEF, le calendrier des concours rend la

mobilité internationale complexe à mettre en œuvre. Cependant l'ESPE a prévu d'envoyer 37 étudiants de première année de master (M1) premier degré à l'étranger, sans autre précision. Au sein de la mention second degré, des séjours de deux semaines à l'étranger semblent possibles, une nouvelle fois sans précision.

De manière générale, c'est dans le domaine de la mise en œuvre pédagogique que le bât blesse.

Les modalités d'enseignement sont assez souvent présentées comme variées : globalement, travaux dirigés et cours magistraux s'équilibrent assez correctement. Hormis les cas notables de la licence *Sciences du langage* et du master *Linguistique*, la part du numérique pourrait assurément être plus large, ne serait-ce que sous la forme d'une certification informatique, d'autant plus que le souci avoué d'insertion des étudiants dans le monde professionnel y conduit assurément, mais, avec plus ou moins de facilité, les outils numériques sont utilisés dans la majorité des formations.

Même s'il n'est jamais facile d'obtenir des renseignements de la part d'ex-étudiants qui, par définition, étant désormais requis ailleurs, manifestent peu d'enthousiasme à répondre aux questionnaires, le suivi des diplômés n'est la plupart du temps pas effectué, pas même parfois en master MEEF (le dossier de la mention second degré ne comporte aucun élément à ce sujet, à la différence de la mention premier degré), ce qui est à tout le moins inattendu, et, à la lecture des dossiers d'auto-évaluation, il ne semble pas exister de service spécifique. Le suivi des compétences en cours d'études recueille un peu plus d'engagement (en master *Histoire*) même si des dispositifs tels que le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC), l'expression des modalités de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou, tout simplement, le livret de l'étudiant, s'avèrent, d'un dossier à l'autre, inexistants. De manière surprenante, il n'y a pas d'analyse de la chute des effectifs entre la première et la deuxième année, dans le cadre de la mention de licence LEA, et les dispositifs d'aide à la réussite sont généralement absents dans les dossiers. En dépit du souci proclamé de permettre aux étudiants de se réorienter facilement, certaines formations présentent bien moins de passerelles qu'on ne pourrait s'y attendre : ainsi, et à titre d'exemple, les passerelles sont absentes de la licence *Lettres*, en licence *Histoire* elles semblent concerner exclusivement la géographie, comme ailleurs dans nombre d'universités ; en master MEEF, on note l'absence d'une culture commune aux mentions premier degré et second degré ; en master LLAI, en l'absence de tronc commun, les possibilités de réorientation restent très floues. Le pilotage des équipes pédagogiques est souvent peu renseigné, voire opaque, et ceci explique peut-être partiellement cela. La composition de ces équipes peut varier, en particulier en ce qui concerne la présence de représentants du monde socio-professionnel, et la répartition des tâches. Leur fonctionnement reste donc à améliorer. En Master MEEF, la mention EE semble portée par une personne et quelques intervenants extérieurs.

Dans le même ordre d'idées, on relève l'absence d'un Conseil de Perfectionnement, voire d'une structure apparentée, dans la quasi-totalité des formations (un Conseil de Perfectionnement est tout de même mentionné dans le master MEEF mentions premier degré et EE). Au-delà du simple constat de la non-conformité aux normes en vigueur (depuis 2011), force est de relever que tout ceci nuit d'évidence à l'(auto)-évaluation des formations, au recul nécessaire pour apporter des améliorations, à la prise en compte de la demande étudiante sur ces questions. De manière générale, hormis certaines formations (*Histoire*, *Sciences du Langage*, *Linguistique*, Master MEEF premier degré) les équipes ne semblent ni avoir prêté attention à ce point, ni avoir été sensibilisées au sein de leur UFR, de l'ESPE ou de la part de l'administration générale l'Université.

Le comité relève le caractère lacunaire de la plupart des dossiers d'auto-évaluation pour un certain nombre d'items. Il est fréquent que la fiche RNCP (Répertoire national des Certifications professionnelles) ne soit pas fournie, ce qui semble paradoxal dans un champ proclamant son souci de l'intégration des futurs diplômés dans le tissu socio-économique. On ne peut dès lors que s'interroger sur la connaissance réelle et les rapports qu'entretiennent certains des acteurs des formations du champ avec le monde du travail, le cas le plus sensible étant à cet égard celui de la licence *Lettres* où il revient à un doctorant de prendre en charge le projet personnel professionnel de l'étudiant, alors que ni sa jeunesse ni ses compétences ne le désignent pour une telle charge. Un tel cas fait néanmoins figure de contre-exemple, et, à l'inverse, certaines formations paraissent exemplaires. Significativement, le master *Histoire*, l'une des formations les plus professionnalisantes, fait état d'une fiche RNCP par spécialité, mais, comme bien d'autres, son dossier ne comporte et ne mentionne ni supplément au diplôme, ni portefeuille de compétences, ni livret de l'étudiant. De même, pour ce qui concerne les masters MEEF, on note des divergences entre le document d'auto-évaluation et le document « contenu des formations », qui ne donnent pas les mêmes informations (nombre de parcours, localisation).

Il convient donc, au-delà des déclarations d'intention, d'examiner au cas par cas leur mise en œuvre effective au sein des formations. Il convient à cet égard de s'interroger sur le pilotage du champ, même si le dossier général est clair sur ce point et fait état d'un manque de coordination entre champs de formation, faute d'une mise en œuvre effective de moyens spécifiques. Plus encore que sur le caractère scientifique du champ et des questions qu'il peut éventuellement susciter (cf. infra), il convient surtout de s'interroger sur le pilotage des mentions qui composent le champ, c'est sur des points généralement considérés comme acquis que le dossier achoppe, de sorte que l'on

s'interroge, à sa lecture, sur l'existence de dispositifs pédagogiques communs, voire d'un travail de supervision et de coordination.

Avis sur la cohérence globale du champ

Le champ *Sciences de l'homme et des sociétés* de l'Université d'Orléans regroupe les formations relevant du périmètre de l'école doctorale 378 Sciences de l'homme et de la société (*lettres, langues, langues et civilisations, linguistique, histoire*) et occupe dans son établissement la place normale des disciplines qui le composent, tout en présentant une physionomie originale, due à la volonté de privilégier la bi-disciplinarité, voire la pluridisciplinarité au niveau des étudiants. On pourra regretter des effets de scission, comme entre la formation d'*Histoire*, dans le champ, et le parcours *Droit et Histoire*, qui se trouve désormais à l'extérieur du champ, ou plus exactement présent en « rattachement secondaire » ; ou comme entre la Licence professionnelle *Aménagement et urbanisme*, désormais séparée des autres formations en géographie, la licence *Géographie et aménagement* et le master *Géographie et aménagement dit Géogram*, (cf. *infra*) étant également présentés en « rattachement secondaire ». Sans doute les choix effectués ont-ils à un moment correspondu en partie à la nécessité, pour l'université d'Orléans, de ne pas entrer en concurrence avec les universités voisines, plus importantes (c'est le cas de l'université François-Rabelais, à Tours) et de définir du coup un positionnement propre dans le périmètre de la ComUE telle qu'elle avait pris forme. Pour certaines disciplines prises isolément, un tel positionnement ne s'avérerait pas vraiment nécessaire (ainsi de la licence *Lettres*, dont l'existence se trouve *ipso facto* justifiée par le déficit d'enseignants dans le département), tandis que, pour d'autres, la « justification » est plus qu'imprécise (à lire son dossier d'auto-évaluation, la mention de licence LLCER serait « naturellement » inscrite au sein de l'université d'Orléans. sans autre précision sur ce qu'il faut entendre par « naturellement », ni réflexion sur les redondances entre la licence LEA et la licence LLCER). Les mentions de master MEEF sont assez bien positionnées dans leur environnement : des co-accréditations (université de Tours, ENSA de Bourges) permettent de couvrir une bonne partie de l'Académie, et il existe une convention passée avec le Rectorat. L'environnement socio-économique est toutefois trop peu sollicité, en dépit de son importance dans le cadre d'une véritable culture de la professionnalisation.

Le risque inhérent à une telle recomposition tient au caractère parfois hétéroclite des regroupements, à l'intérieur du champ (cf. *infra*) comme à l'intérieur des masters (cas du master LLAI), au caractère surprenant de certains choix (exclusion de la géographie d'un champ intitulé *Sciences de l'Homme et des sociétés*) ; le dialogue entre les champs pourrait être encouragé d'autant plus facilement que certaines formations apparaissent comme proches : ainsi, de la formation en *Histoire* (licence) proche du parcours *Droit et histoire* déjà mentionné en licence *Droit* ; de même, l'ouverture d'un dialogue avec la Licence professionnelle *Intervention sociale spécialité Gestion de la protection sociale*, qui comporte des cours d'histoire, de sociologie et de droit (LP par ailleurs bien insérée dans son champ *Sociétés entreprises territoires*) n'apparaîtrait pas comme incongrue. Rien ne dit toutefois que les étudiants, à l'usage, ne s'y retrouvent pas. La multiplicité des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs peut être ressentie aussi bien comme une force et une ouverture que comme un éparpillement, mais ce serait négliger l'importance du « facteur humain » (et de la liberté du chercheur en SHS) que d'en tirer des conclusions hâtives et péremptoires. Ici aussi, ce sont les usages et pratiques qui font la preuve d'une implication véritable. Il s'agit là quoi qu'il en soit d'une position forte, s'essayant à dépasser les clivages strictement disciplinaires qui scindent trop souvent les études dans l'université française. À ce titre, les efforts déployés méritent d'être salués, même si la consistance du champ mériterait d'être davantage explorée, et ce même si, contrairement à ce qui est suggéré dans le dossier de présentation du champ, on ne retrouve pas systématiquement au niveau des formations les passerelles qui permettraient de donner un sens concret à la notion de pluridisciplinarité.

Parmi les points forts, et même si dans le détail le Comité peut porter des appréciations nuancées, on notera l'originalité et l'attractivité potentielle de la bi-disciplinarité, voire de la pluridisciplinarité, pour la plupart des licences et masters ; un souci de professionnalisation affiché, qui se traduit par la mise en œuvre de partenariats locaux et régionaux, hélas présentés de manière « impressionniste », ce qui jette un doute sur leur caractère systématique et sur leur nombre. En revanche, l'absence, voire l'inexistence de dispositifs pédagogiques précis (livret de l'étudiant, fiches RNCP, VAE, supplément au diplôme, etc.) dans les dossiers d'auto-évaluation des mentions représente un très gros point faible, qui pourrait toutefois être facilement corrigé, moyennant des efforts conjoints de la part des équipes pédagogiques de l'UFR, de l'ESPE et de l'administration de l'Université.

Recommandations :

- L'établissement gagnerait à mieux s'approprier les critères d'évaluation, ce qui in fine valoriserait le champ, le rendant plus lisible et augmentant sa visibilité. En s'astreignant à produire des dossiers complets, et en

veillant aussi à disposer des outils de pilotage adéquats (notamment des conseils de perfectionnement), l'établissement pourrait plus efficacement faire progresser ses formations. Le manque de rigueur avec lequel ont été rédigés les dossiers, reflet peut-être de la coordination manquée entre les établissements de la ComUE Léonard de Vinci (selon les propres termes du rapport champ), plus probablement du manque de cadrage et de suivi au niveau des composantes de l'Université, nuit clairement à la qualité des dossiers et à leur appréciation.

- Il serait utile d'acquérir une connaissance bien plus fine, voire une connaissance réelle du devenir des étudiants, de façon à pouvoir juger de la validité effective du choix de la bi-disciplinarité ou de la pluridisciplinarité, tout comme des spécialisations des masters pour adapter les formations au plus près de l'intérêt des étudiants.
- Dans le même ordre d'idées, il serait également utile de développer et de formaliser les partenariats et échanges avec le monde professionnel.
- Il serait judicieux d'encourager bien plus systématiquement la mobilité des étudiants à l'international.
- Il conviendrait enfin de rendre bien plus systématique l'existence de passerelles entre les formations, de façon à donner véritablement aux étudiants les moyens de construire leur parcours universitaire.

Observations de l'établissement

Observations relatives à l'évaluation du champ de formation Sciences de l'homme et des sociétés

Il convient de préciser un certain nombre d'informations concernant le contexte de mise en œuvre de l'autoévaluation des formations de l'Université d'Orléans.

Premièrement, la question des champs de formation s'est inscrite au départ dans le cadre collaboratif de la ComUE Léonard de Vinci, regroupant les universités de La Rochelle, Limoges, Poitiers et Tours en plus de l'université d'Orléans. Or, ce périmètre a été remis en question et la construction des champs a été harmonisée avec l'université de Tours dans la perspective d'une autre ComUE (Centre Val de Loire, ne comprenant plus que deux universités).

Deuxièmement, le contexte propre de l'université d'Orléans a été particulièrement troublé par un certain nombre d'événements ayant eu lieu durant l'année devant permettre la construction du dossier d'autoévaluation.

Tout d'abord, le Vice-Président « Formation », en charge de la Commission des Formations et de la Vie universitaire, a quitté ses fonctions en octobre 2015 n'a été remplacé : le processus d'autoévaluation des formations a ainsi manqué d'un pilotage identifié.

Par ailleurs, le Président de l'université ayant quitté ses fonctions en mars 2016, et une administration provisoire a été mise en place durant deux mois, cela créant une rupture dans le fonctionnement de l'université. Enfin, l'élection de la nouvelle équipe de gouvernance a eu lieu durant les mois de mai et juin 2016, juste avant la période de congé estival. Pour finir, une réorganisation administrative des services centraux relevant de la direction des études, décidée en février-mars, a été opérée durant l'administration provisoire, conduisant à de nouvelles affectations à la rentrée 2016 et des vacances de postes qui n'ont pu être réglées définitivement qu'en janvier 2017.

Malgré le travail considérable de la nouvelle administration de l'Université d'Orléans (nouvelle gouvernance + nouveaux cadres des services centraux), il a été extrêmement compliqué de rassembler, améliorer et harmoniser les dossiers d'autoévaluation et de leurs annexes pour un dépôt le 13 octobre 2016. Nous présentons ainsi nos excuses à l'ensemble des experts du HCERES qui n'ont pas reçu des documents ayant toujours la qualité qu'ils étaient en droit d'attendre.

Nous rejoignons l'évaluation de ce champ au niveau de sa disparité, en positif comme en négatif. La plupart des enseignants-chercheurs de ce champ sont très investis dans la recherche (même si de lourdes charges d'enseignement empêchent certains de s'y investir autant qu'ils le souhaiteraient), et le nombre important de laboratoires permet de garantir l'assise scientifique des formations. En revanche, il existe une diversité pédagogique qui trouve une première origine dans la grande tension en matière d'encadrement. En effet, la situation financière tendue de l'université d'Orléans ne permet pas de compenser actuellement des choix de répartition des postes d'enseignement opérés depuis des années. Ainsi, les formations associées à l'anglais ou aux sciences du langage montrent de réelles difficultés à assurer l'intégralité de leurs enseignements sans d'importantes mutualisations commandées davantage par des contraintes budgétaires que par les choix pédagogiques. Le nouveau contrat d'accréditation doit conduire à se réinterroger sur la capacité de

l'établissement à assumer certaines formations, et à réfléchir sur la pérennisation et l'articulation de certains parcours.

La question des liens avec le milieu socio-économique tient autant d'une évolution de culture que des très nombreuses charges administratives et d'enseignement qui pèsent sur certains enseignants. La composante a depuis peu un Ingénieur de Recherche chargé de travailler sur les partenariats et l'insertion professionnelle, et il pourra bénéficier de l'exemple de certains masters, comme relevé par l'HCERES. Il sera toutefois nécessaire d'accompagner certaines équipes pédagogiques par un cadrage de la gouvernance et de la direction de la composante vers l'insertion dans le monde économique. Cela fait l'objet d'une réflexion, notamment au travers de la mise en place dans l'ensemble des maquettes de licences générales, professionnelles et de masters d'une UE « Orientation et insertion professionnelle » en lien avec la Direction de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle, service central de l'université. Une incitation à ouvrir davantage de formation à l'alternance a également été opérée, certaines formations ne seront par proposées à l'accréditation sans cela.

Concernant le suivi des étudiants, notre première difficulté concerne la qualité des données. Nous avons entamé une réflexion sur une des principales faiblesses de notre établissement : la production des données nécessaires au pilotage. La conception d'un entrepôt de données est en cours ainsi qu'un renforcement des ressources humaines de l'Observatoire de la Vie étudiante (OVE), avec l'affectation d'un chargé de mission (Ingénieur d'études) qui aura pour mission d'assurer l'articulation du suivi des étudiants entre les services des composantes et le service central OVE, lorsque ceux-ci quittent l'université d'Orléans. Par ailleurs, un travail de collaboration avec l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur (ORES) a débuté, afin de mutualiser les informations des deux universités, de l'INSA Centre Val de Loire et de la Région.

Concernant l'articulation des licences et l'accompagnement des étudiants, la prochaine offre de formation imposera des « portails » bi-disciplinaires à l'entrée en licence, avec un choix définitif de mention reporté à l'entrée en deuxième année. Ainsi les étudiants pourront-ils s'inscrire en histoire-géographie, lettres-histoire, lettres-LLCER, LEA-LLCER. L'objectif est non seulement de diminuer les échecs et les réorientations internes, mais également de tisser des ponts entre les équipes pédagogiques et d'échanger les pratiques les plus intéressantes.

Enfin, la situation financière de l'université d'Orléans ne permettant pas de financer des dispositifs d'accompagnement classiques, d'autres pistes comme du tutorat entre étudiants sont à l'étude. Nous concluons ce point en précisant que le service en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle accompagne les réorientations internes d'un nombre important d'étudiants et travaille à la proposition de passerelles « sécurisées » entre les mentions quand cela est possible.

Concernant les objectifs pédagogiques, et toujours en lien avec la question de l'insertion des étudiants, il a été demandé aux responsables de formations de décliner l'ensemble de leurs mentions et leurs parcours en compétences disciplinaires, transversales et professionnelles, en vue d'une reconstruction de leur supplément au diplôme et de la création d'une annexe RNCP qui viendra se greffer au référentiel national fourni par la DGESIP. Un e-portfolio est proposé par la Région Centre Val de Loire, et le service central en charge du numérique pédagogique et des pédagogies innovantes (CREAM) travaille en ce sens avec la Région.

Cela va de pair avec notre investissement de la pédagogie numérique, par le lancement en ce moment d'un appel à projet interne associé à un budget de 18 000 euros pour financer des heures de conception et accompagner techniquement et pédagogiquement les enseignants. Le CREAM, sous le pilotage du Vice-président *Pédagogie numérique et innovante* est en charge de ce dossier. Il s'agit d'une des priorités annoncées par le Président de l'université pour l'année 2017.

L'évaluation des enseignements par les étudiants et les conseils de perfectionnement n'avaient pas été jusqu'à imposés aux équipes de formation par l'université, comme la réglementation le requiert. Ce sera chose faite pour le prochain contrat d'accréditation, et un cadrage sera fourni par la gouvernance ainsi qu'un support technique pour une évaluation des enseignements dématérialisée et anonyme. Nous nous appuierons sur

certaines formations ayant déjà, et avec succès, mis en place ces procédures.

En ce qui concerne les masters MEEF, plusieurs points seront modifiés. Un cadrage des heures d'enseignement a été fourni, identique pour les universités d'Orléans et de Tours en ce qui concerne le MEEF 2nd degré, co-accrédité. Seuls les parcours bi-disciplinaires (histoire-géographie, physique-chimie et SVT) bénéficieront d'un supplément d'heures pour permettre aux étudiants de compenser leurs lacunes issues d'une mention unique de licence (même si nous travaillons en parallèle à des parcours de licence). Pour les autres, les préconisations nationales seront appliquées. Par ailleurs, le choix politique précédent avait été de scinder le master MEEF 2nd degré en deux « sous-mentions » : Lettres, langues SHS et Sciences et techniques, portées par deux collegium distincts. Pour le prochain contrat, l'ESPE portera l'ensemble de la mention, garantissant par là un tronc commun conforme aux recommandations ministérielles et assurant la cohérence du projet de formation. La question des M2 non lauréats du CAPES/CAPEPS reste posée, avec des propositions de passerelles vers une autre mention de master MEEF (Pratique et ingénierie de la formation) à l'étude.

Enfin, concernant l'international, nous souffrons d'une mobilité sortante insuffisante dans l'ensemble des composantes de l'université. En plus de l'imposition de l'enseignement de l'anglais dans toutes les maquettes de formation, nous avons sollicité les enseignants pour envisager certains cours non linguistiques en anglais (en parallèle de groupes en français pour ne pas pénaliser les étudiants en difficulté avec cette langue). Certaines mentions se sont montrées intéressées par cette idée et des expérimentations seront introduites pour le prochain contrat, puis évaluées avec le concours des étudiants. Deux chargés de mission relations internationales (l'un centré sur l'Europe, l'autre sur les autres continents) accompagneront l'augmentation des mobilités et des conventionnements avec des universités étrangères.

Fait à Orléans, le 30 mai 2017

Le Président

Ary Bruand

